

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 17 septembre 2014 à 20 h, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Victoriaville, à Victoriaville.

SONT PRÉSENTS

Saints-Martyrs-Canadiens	M. André HENRI
Ham-Nord	M. François MARCOTTE
Notre-Dame-de-Ham	Mme France Mc SWEEN
Saint-Rémi-de-Tingwick	Mme Estelle LUNEAU
Tingwick	M. Réal FORTIN
Chesterville	Mme Maryse BEAUCHESNE
Sainte-Hélène-de-Chester	M. Lionel FRÉCHETTE
Sainte-Hélène-de-Chester	M. Pierre VAILLANCOURT
Saint-Norbert-d'Arthabaska	M. Alain TOURIGNY
Saint-Christophe-d'Arthabaska	M. Michel LAROCHELLE
Victoriaville	M. Alain RAYES
Warwick	M. Diego SCALZO
Saint-Albert	M. Alain ST-PIERRE
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	M. Luc LE BLANC
Kingsey Falls	Mme Micheline P.-LAMPRON
Sainte-Séraphine	M. David VINCENT
Sainte-Clotilde-de-Horton	M. Simon BOUCHER
Saint-Samuel	M. Denis LAMPRON
Saint-Valère	M. Louis HÉBERT
Saint-Rosaire	M. Harold POISSON
Sainte-Anne-du-Sault	M. Ghyslain NOËL
Daveluyville	M. Antoine TARDIF
Maddington	M. Ghislain BRÛLÉ
Saint-Louis-de-Blandford	M. Gilles MARCHAND

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Caroline MARCHAND	Directrice de l'aménagement
-----------------------	-----------------------------

Au moins un tiers des membres étant présents et représentant la moitié des voix, le préfet déclare la présente séance dûment convoquée et légalement tenue.

Le préfet, M. Lionel FRÉCHETTE, préside la séance; le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick MICHAUD, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2014-09-18184

Adoption de l'ordre du jour

(Dossier AC.20 2014)

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis au préfet et à chacun des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska par une correspondance du 9 septembre 2014.

Séance tenante, l'ordre du jour est complété par l'inscription des sujets suivants par le secrétaire-trésorier, à savoir :

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

8. RETIRÉ

Document sur les effets du règlement numéro 324 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, concernant les affectations de la Municipalité de Tingwick et de la Ville de Victoriaville : Adoption

11.1

Travaux d'entretien du cours d'eau Lachance, branche Daigle-Sévigny, en la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska : Choix de l'entrepreneur pour l'exécution des travaux

11.2

MUNICAR – Avance sur la subvention à recevoir du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional

14.1

Tourisme Victoriaville et sa région – Tournée des municipalités à venir

14.2

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford – Évènement « Les Femmes et les Hommes d'affaire à l'honneur »

Sur proposition de M. François MARCOTTE, appuyée par M. André HENRI, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé en laissant ouvert les *Affaires nouvelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18185

Message du préfet

(Dossier AC.40 Message du préfet)

Journées de la culture

Dans le cadre des *Journées de la culture*, qui auront lieu les 26, 27 et 28 septembre 2014, la population est invitée à prendre part aux différentes activités présentées dans les municipalités de la MRC dont Ham-Nord, Kingsey Falls, Notre-Dame-de-Ham, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Saint-Albert, Tingwick et Victoriaville. Ces activités sont offertes gratuitement.

Balade gourmande

M. le préfet invite également la population à visiter les producteurs de la région les 4-5 et 11-12 octobre 2014 lors de la Balade gourmande. Ce sont trente-sept (37) producteurs, huit (8) marchés et plusieurs attrait qui seront au rendez-vous.

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

2014-09-18186

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif du 13 août 2014

(Dossier AD.10 2014)

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 13 août 2014 a été transmis au préfet et aux membres du Conseil par une correspondance du 9 septembre 2014.

Sur proposition de M. Alain ST-PIERRE, appuyée par M. Louis HÉBERT, il est résolu que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18187

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 20 août 2014

(Dossier AC.10 2014)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 20 août 2014 a été transmis au préfet et aux membres du Conseil par une correspondance du 9 septembre 2014.

Sur proposition de M. Luc LE BLANC, appuyée par M. Ghislain BRÛLÉ, il est résolu que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18188

Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec – Présentation des activités à venir

(Dossier FD.10 Divers organismes)

Madame Nathalie BOUDREAULT, agente de développement et de soutien de la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec(TRECQ), prend siège pour présenter les activités de l'organisme, notamment la 3^e édition du Carrefour des professions d'avenirs du Centre-du-Québec, qui aura lieu les 26 et 27 novembre prochain, ainsi que les Journées de la persévérance scolaire qui auront lieu du 16 au 20 février 2015. Elle informe également le Conseil de la MRC d'Arthabaska que les bibliothèques seront interpellées dans le cadre d'une campagne de promotion de la lecture.

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

2014-09-18189

Société d'habitation du Québec – Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat

(Dossier BH.10 Société d'habitation du Québec / RénoVillage / PAD / LAAA)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est responsable de la livraison du programme d'adaptation de domicile (PAD), du programme RénoVillage (RVI), du programme de réparation d'urgence (PRU) et du programme de logement pour aînés autonomes (LAAA);

ATTENDU QU'à la fin de l'exercice financier du gouvernement, le 31 mars 2014, aucun budget n'avait été alloué dans les différents programmes de la SHQ;

ATTENDU QUE lors de la séance du 13 août 2014, le Comité administratif avait, par la résolution numéro 2014-08-18112, demandé au gouvernement du Québec, via la SHQ, d'octroyer dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE, actuellement, pour l'ensemble de ces programmes, plus d'une cinquantaine de familles sont en attente sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE cette situation fait en sorte de mettre en jeu la santé et la sécurité de celles-ci, puisqu'elles ont besoin de ces travaux pour améliorer leurs conditions de vie, notamment avec l'hiver qui approche;

ATTENDU QU'aucun crédit n'ayant été accordé au programme RVI depuis le 31 mars 2014, il sera difficile, voire même impossible dans certains cas, pour les demandeurs de faire effectuer les travaux nécessaires à la réparation de leur domicile si les fonds sont disponibles tard en 2014 puisque, selon les critères de la SHQ, le tout devra être réalisé d'ici le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE, d'un autre côté, les crédits accordés à ces programmes par le gouvernement pourraient faire l'objet de coupures importantes;

ATTENDU QUE le budget accordé à la MRC d'Arthabaska dans le cadre du programme RVI a déjà été amputé d'environ de moitié lors de la programmation 2013-2014, en raison d'un manque de personnel pour traiter tous les dossiers et ainsi engager tous les fonds;

ATTENDU QUE cette situation a été résolue au début de l'année 2014, ce qui fait en sorte que la MRC a rétabli sa capacité à traiter toutes les demandes;

ATTENDU QUE, actuellement, vingt-six (26) dossiers admissibles sont en attente de nouveaux fonds dans le programme RVI et que quatorze (14) autres pourraient devenir admissibles si les nouveaux critères annoncés par la SHQ entrent en vigueur;

ATTENDU QUE cette liste d'attente démontre que les besoins sont présents dans la population de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est bien consciente, par contre, du contexte global pour lequel un effort de restriction budgétaire collectif est nécessaire;

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

ATTENDU QUE, toutefois, le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'épargner les clientèles vulnérables, lesquelles sont directement visées par les programmes de la SHQ;

ATTENDU QUE, dans cette optique, la MRC d'Arthabaska souhaite le retour du financement antérieur dans le cadre du programme RVI, soit 330 000 \$ par an;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. André HENRI, appuyée par M. Alain ST-PIERRE, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska demande au gouvernement du Québec, via la SHQ, d'octroyer dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat tels que décrit ci-dessus;

QUE la MRC d'Arthabaska demande au gouvernement du Québec le retour de son financement antérieur dans le cadre du programme RVI, soit 330 000 \$ par an;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, responsable de la SHQ, M. Pierre MOREAU, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. Laurent LESSARD, à la députée d'Arthabaska, Mme Sylvie ROY, au député de Drummond – Bois-Francs, M. Sébastien SCHNEEBERGER, et au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald MARTEL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18190

Règlement numéro 302 (modification au règlement de zonage) de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault : Certificat de conformité

(Dossier RA.31 39150 Sainte-Anne-du-Sault)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté pour son territoire, le 15 septembre 2014, le règlement numéro 302 modifiant le règlement de zonage portant le numéro 238, déjà amendé, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE ce règlement a été transmis à la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska par une correspondance du 17 septembre 2014 pour examen et approbation;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

ATTENDU QUE ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et aux dispositions du document complémentaire en vigueur à ce jour;

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Maryse BEAUCHESNE, appuyée par M. Michel LAROCHELLE, il est résolu, par application de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska approuve tel que soumis le règlement de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault numéro 302 modifiant le règlement de zonage portant le numéro 238, déjà amendé, et que, par application des dispositions de la loi, le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18191

Travaux d'entretien de la Rivière à Pat, branches 20, 21, 21A et 22, en la Municipalité de Saint-Albert : Choix de l'entrepreneur pour l'exécution des travaux

(Dossier RE.11 13098 2010.03.01)

ATTENDU QUE le 22 mars 2011, le Conseil de la MRC d'Arthabaska a adopté la résolution numéro 2011-03-16354 concernant la réalisation des travaux d'entretien de la Rivière à Pat, branches 21, 21-A et 22, en la Municipalité de Saint-Albert;

ATTENDU QUE le 5 mars 2014, le Conseil de la MRC d'Arthabaska a adopté la résolution numéro 2014-02-17918 concernant l'autorisation pour appel de soumissions relatif à l'exécution des travaux d'entretien de la Rivière à Pat, branches 21, 21-A et 22, en la Municipalité de Saint-Albert;

ATTENDU QUE le 8 juillet 2014, le Conseil de la MRC d'Arthabaska a adopté la résolution numéro 2014-06-18095 concernant l'entretien et l'autorisation pour appel de soumissions relatif à l'exécution des travaux d'entretien de la Rivière à Pat, branche 20, en la Municipalité de Saint-Albert;

ATTENDU QUE le 24 juillet 2014, la MRC d'Arthabaska a procédé à un appel de soumissions concernant l'exécution des travaux d'entretien pour le projet en titre;

ATTENDU QUE le 15 août 2014, la MRC d'Arthabaska a procédé à l'ouverture des soumissions concernant l'exécution des travaux d'entretien pour le projet en titre;

ATTENDU la réception des soumissions, le plus bas soumissionnaire est Excavation Yvon Houle et Fils inc. pour l'exécution des travaux d'entretien;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. André HENRI, appuyée par M. Harold POISSON, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska attribue l'exécution des travaux d'entretien concernant le projet en titre à Excavation Yvon Houle et fils inc. à un taux de :

- 117 \$ / heure avant taxes pour la pelle hydraulique ;
- 150 \$ / heure avant taxes pour la pelle hydraulique munie d'un broyeur forestier ;

QUE les coûts des travaux et services autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient aux frais de la Municipalité de Saint-Albert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

2014-09-18192

Travaux d'entretien de la branche 37 de la Rivière Noire, en la Municipalité de Saint-Valère : Autorisation pour appel de soumissions concernant l'exécution des travaux

(Dossier RE.11 1198 2008.09.04)

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c.-47.1)*, la MRC d'Arthabaska a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE le 16 mars 2011, le Conseil de la MRC d'Arthabaska a adopté la résolution numéro 2011-03-16356 dans laquelle il est résolu :

« Que la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis »;

ATTENDU QUE le 2 septembre 2008, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère a adopté la résolution numéro 151-2008, par laquelle il accepte la demande de nettoyage du cours d'eau sur les lots 537 à 541 du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE le 7 février 2011, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère a adopté la résolution numéro 49-2011, par laquelle il mentionne que les coûts seront répartis aux propriétaires concernés selon le calcul de bassin versant;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska doit procéder à un appel de soumissions concernant l'exécution des travaux pour le projet en titre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme France Mc SWEEN, appuyée par Mme Estelle LUNEAU, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise son représentant à procéder à un appel de soumissions concernant l'exécution des travaux pour le projet en titre;

QUE les coûts des travaux et services autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient aux frais de la Municipalité de Saint-Valère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18193

Travaux d'entretien du cours d'eau Lachance, branche Daigle-Sévigny, en la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska : Choix de l'entrepreneur pour l'exécution des travaux d'excavation

(Dossier RE.11 2110 2009.06.02)

ATTENDU QUE le 22 mars 2011, le Conseil de la MRC d'Arthabaska a adopté la résolution numéro 2011-03-16358 concernant la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Lachance, branche Daigle-Sévigny, en la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska;

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

ATTENDU QUE le 2 septembre 2014, la MRC d'Arthabaska a procédé à un appel de soumissions concernant l'exécution des travaux d'entretien pour le projet en titre;

ATTENDU QUE le 15 septembre 2014, la MRC d'Arthabaska a procédé à l'ouverture des soumissions concernant l'exécution des travaux d'entretien pour le projet en titre;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le plus bas soumissionnaire est Entreprise M. O. (2009) inc. pour l'exécution des travaux d'entretien;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Réal FORTIER, appuyée par M. Antoine TARDIF, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska attribue l'exécution des travaux d'entretien concernant le projet en titre à Entreprise M. O. (2009) inc. à un taux de :
- 120 \$ / heure avant taxes pour la pelle hydraulique;

QUE les coûts des travaux et services autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient aux frais de la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18194

MUNICAR – Avance sur la subvention à recevoir du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional

(Dossier BH.10 Transports Québec / Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional)

ATTENDU une subvention à recevoir du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

ATTENDU les besoins financiers de MUNICAR à cette période de l'année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Maryse BEAUCHESNE, appuyée par M. Simon BOUCHER, il est résolu que la MRC d'Arthabaska verse un montant de 25 000 \$ à MUNICAR, ce montant constituant une avance sur la subvention à recevoir du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

2014-09-18195

Dépôt et adoption des listes des comptes depuis le dernier rapport

(Dossier BG.20 2014)

Communication est donnée que les membres du Conseil ont reçu les listes des chèques émis et des comptes payés au cours des mois de juillet et août 2014 en même temps que l'avis de convocation de la présente séance selon le sommaire suivant :

Mois de juillet 2014	404 954,21 \$
Mois d'août 2014	1 078 171,57 \$
TOTAL	1 483 125,78 \$

Par sa signature, le secrétaire-trésorier confirme, conformément à la loi, qu'il a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires et les fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans les listes des factures des mois de juillet et août 2014 de la MRC d'Arthabaska, totalisant 1 483 125,78 \$.

Sur proposition de M. Antoine TARDIF, appuyée par M. Ghyslain NOËL, il est résolu que soient acceptés et payés les comptes énumérés sur les listes jointes à la présente pour valoir comme ci au long reproduites et ce, pour les mois de juillet et août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18196

Adoption du rapport d'activités 2013 présenté au ministère de la Sécurité publique

(Dossier EE Ministère Sécurité publique / Établissement du schéma de couverture de risques)

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques incendie le 23 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. François MARCOTTE, appuyée par M. Denis LAMPRON, il est résolu que le Conseil de la MRC d'Arthabaska adopte le rapport d'activités pour l'année 2013 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-18197

Tourisme Victoriaville et sa région – Tournée des municipalités à venir

(Dossier FD.10 Divers organismes)

Le maire de la Municipalité de Saint-Albert et président de Tourisme Victoriaville et sa région (TVR), M. Alain ST-PIERRE, indique aux membres du Conseil que Tourisme Victoriaville et sa région (TVR) entreprendra sous peu une tournée des municipalités de la MRC d'Arthabaska afin de présenter les services de l'organisme et d'écouter leurs préoccupations en matière de services touristiques. Cette tournée est organisée afin de s'assurer que les services de TVR répondent bien à la demande.

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

2014-09-18198

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford – Évènement « Les Femmes et les Hommes d'affaire à l'honneur »

(Dossier FD.10 39170 Saint-Louis-de-Blandford)

Le maire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, M. Gilles MARCHAND, fait part aux membres du Conseil de la MRC d'Arthabaska de la tenue de l'évènement « Les Femmes et les Hommes d'affaire à l'honneur » qui aura lieu dans la municipalité le 20 septembre 2014. Cette activité vise à favoriser les échanges ainsi que le réseautage entre des gens d'affaires de Montréal et la population de Saint-Louis-de-Blandford, dans le but notamment de faire connaître la région aux immigrants.

2014-09-18199

Période de questions

Mme Nathalie TURGEON, Victoriaville

Mme TURGEON fait part de la tenue d'une rencontre organisée par le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec, le 20 septembre 2014, qui rassemblera des municipalités afin de discuter des implications de la nouvelle réglementation provinciale sur le prélèvement des eaux et leur protection. Mme TURGEON demande au Conseil pourquoi aucun représentant de la MRC d'Arthabaska ne sera présent à cette réunion.

Le directeur général lui répond qu'aucun employé de la MRC n'était disponible mais que, par contre, le document produit par les experts du regroupement joint à l'invitation serait transmis au procureur responsable de produire un avis sur ce dossier pour la MRC.

2014-09-18200

Levée de la séance

Sur proposition de Mme MARYSE BEAUCHESNE, il est résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Secrétaire-trésorier